



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030310

N/REF : 17/03/2026 12H00 C:002640 I:10306
V/REF : F86375
V/Email reçu le Mardi 17/03/2026 a 12H00

**ALLIADE HABITAT
SERVICE SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. ALH-504
IMMEUBLE : LE MONMOUSSEAU
2/4/12, RUE GASTON MONMOUSSEAU
69200 VENISSIEUX

Dardilly, le 31 Mars 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 2 MONMOUSSEAU - PC Contacter AR MR MOKTARI TEL 06 60342001
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE ABSENCE D ELECTRICITE EN PC SUITE A UNE FUITE D EAU
FAIRE UNE VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUE ET SI POSSIBLE DE
REMETTRE EN SERVICE + ETABLIR UN DEVIS POUR LA REMISE EN ETAT ELECTRIQUE

Donneur d'ordre : Mr B. BOUYA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

LE 19/03 A 09H00 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'ALLEE
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE DES COMMUNS
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES LIGNES ET REALISATION TESTS D'ISOLEMENT POUR
VERIFICATION ABSENCE DEFAUT D'ISOLEMENT SUR LES LIGNES SUITE A LA FUITE.
ENSEMBLE DES LIGNES OK.
REMISE EN ROUTE DE L'INSTALLATION SUITE A LA FUITE D'EAU QUI N'A PAS
TOUCHE LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'ALLEE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : GG AB Email envoyé le 30/03/26 a 12H05 MME HAKIMI
FP LCOMPTER Email envoyé le 30/03/26 a 08H07 Mr B. BOUYA

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,77	32,77
2,50	EL1200-H.MO Controle install./remise rou	1	35,93	89,82



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030310

TOTAL H.T.	122,59
T.V.A. a 10,00%	12,25
TOTAL T.T.C.En EURO	134,84

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F86375
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

1703 - 1200

Prestation Parties Communes

HP 504 - DDE 260231 - PC - BON DE REGUL, Travaux à réaliser entre le 31/03/2026 et le 31/03/2026

Votre contact : M. MOKTARI Stéphane (06 60 34 20 01)

Suite sinistre dégât des eaux, commande de régularisation réf. 17/03/2026 12H00 C:022664 I:10306 suite commande F82943

VENISSIEUX MINGUETTES 1 (ALH - 504)
2/4/12 RUE GASTON MONMOUSSEAU
69200 VENISSIEUX

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	122,59	1,00 U	122,59	10,00%
Vérification des installations électriques + remise en service				

Virement CE

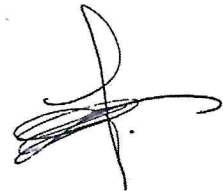
30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	122,59 €
Total TVA	10,00% 12,26 €
Total TTC	134,85 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR